

BAC 2020

Enseignements de spécialité, Égalité entre lycées, E3C, ...

Quel BAC pour la Nouvelle-Calédonie ?

L'année scolaire qui commence s'annonce compliquée dans les lycées de Nouvelle-Calédonie.

Comme le craignait le SNES, l'application de la réforme du bac, et notamment l'organisation des E3C, pose de nombreux problèmes en Métropole : banque de sujet ouverte tardivement, sujets parfois bâclés et souvent divulgués sur les réseaux sociaux, conditions de passation différentes d'un lycée à l'autre entraînant rupture d'égalité, complexité liée à la numérisation,... Les difficultés sont nombreuses et justifient la demande du SNES, en Métropole, d'annuler ces épreuves de contrôle continu pour les remplacer par des épreuves ponctuelles en fin d'année.

Toutes les organisations syndicales ont approuvé et demandé l'annulation de cette session.

En Nouvelle-Calédonie, s'ajoutent les difficultés propres à notre pays, où il est à craindre que, en fonction de l'établissement où il aura été passé, le baccalauréat n'ait pas la même valeur, ni ne débouche sur les mêmes poursuites d'étude.

Alors, nous nous interrogeons.

Quelles E3C pour nos élèves ? Quels enseignements de spécialité sont réellement accessibles à tous les jeunes Calédoniens ? Quelles différences entre les lycées du Grand Nouméa et ceux du reste du pays ?

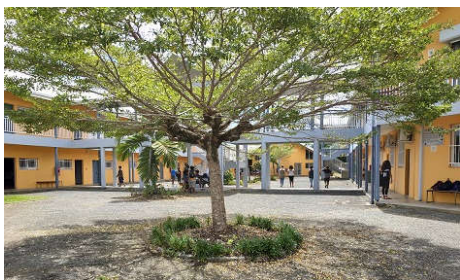
Quel Bac pour la Nouvelle-Calédonie ?

Le Bureau du SNES-NC

Le renforcement des inégalités

Contrairement à ce qu'affirme Jean-Michel Blanquer, les réformes du bac et du lycée ne vont pas dans le sens de la réduction des inégalités, bien au contraire.

En effet, la présence ou non de spécialités ou d'options dans un établissement influence fortement les choix d'orientation des jeunes. On sait parfaitement que, pour l'immense majorité des élèves, la mobilité scolaire n'est pas un choix naturel. Pour la plupart, ils font leur choix d'orientation en fonction des spécialités et options offertes dans l'établissement dans lequel ils se trouvent.



Lors du choix en classe de seconde, ils regardent donc prioritairement les possibilités de poursuite d'étude dans leur propre lycée. Rares sont ceux qui ont un projet suffisamment abouti pour privilégier une spécialité dispensée dans un autre lycée, surtout s'il est très éloigné. La Nouvelle-Calédonie, dans sa mise en œuvre de la réforme Blanquer n'échappe pas à ce phénomène.

En effet, les « petits lycées » ont une offre de spécialités limitée, ce qui induit des possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur bien plus restreintes que dans les gros établissements du Grand Nouméa.

Inversement, les lycées les plus « prestigieux » peuvent proposer une offre très large et variée. Cette réforme ne contribue pas à rééquilibrer la situation en faveur des établissements accueillant les populations les plus fragiles.

Bien au contraire, ceux-ci risquent de voir leurs effectifs décroître, se retrouvant ainsi limités dans l'offre d'enseignements de spécialité et d'options.



Cela accentue encore davantage les clivages sociaux au sein du système éducatif calédonien.

Nous nous inscrivons clairement dans une vision diamétralement opposée.

Le SNES-NC a toujours œuvré pour que le système éducatif calédonien permette l'émancipation de tous les jeunes Calédoniens, en ne reproduisant pas les inégalités sociales et géographiques. Alors que le rééquilibrage est au cœur des politiques publiques depuis les Accords de Matignon-Oudinot, nous sommes en train d'aller dans le sens inverse en termes d'éducation.

Nous sommes en trains d'accentuer les inégalités territoriales, au détriment de la Brousse, des Îles, voire de la périphérie nouméenne, où se concentrent les populations les plus fragiles socialement.

Option ... uniquement dans le privé !

Alors que le SNES-NC, dans ses propositions d'aménagement de la réforme Blanquer, avait proposé de réserver certaines spécialités aux établissements les plus en difficulté, le Vice-Recteur Ringard-Flament a délibérément fait le choix contraire, allant même jusqu'à permettre à un établissement de l'enseignement privé confessionnel de Nouméa Sud de bénéficier seul d'une option artistique !

Le SNES et la quasi-totalité des syndicats nationaux se sont opposés à cette réforme qui a mis fin au caractère national du baccalauréat au risque de renforcer les inégalités entre les établissements. Malgré l'engagement et la qualité des équipes enseignantes et des élèves, il y a un risque certain désormais d'avoir dans les esprits un « Bac Lapérouse », un « Bac Blaise Pascal », un « Bac Jules Garnier », un « Bac Poindimié » ou un « Bac des Iles »...

Des E3C problématiques

Les épreuves de contrôle continu pour les voies générales et technologiques sont l'une des grandes évolutions du nouveau Baccalauréat. Promesse du candidat Macron et imposées dans la précipitation par le ministre Blanquer, elles suscitent une forte opposition en Métropole et dans les autres territoires d'outre-mer. La Nouvelle-Calédonie sera la dernière à les mettre en œuvre. Elles se dérouleraient en deux séries d'épreuves :

- Première série d'épreuves : Histoire-géographie / Langues vivantes A et B / Mathématiques (voie technologique)
- Deuxième série d'épreuves : Histoire-géographie / Langues vivantes A et B / Mathématiques (voie technologique) / Enseignement scientifique / Enseignement de spécialité non retenu en terminale.

En Métropole, les lycées ont été laissés libres d'organiser eux-mêmes les épreuves entre le 20 janvier et début mars pour la première série d'épreuves et entre mi-avril et mi-juin pour la seconde. Ces dates n'ont pas encore été fixées précisément pour la Nouvelle-Calédonie.

Nos craintes sont importantes quant à l'organisation de ces épreuves :

- La charge de travail sera particulièrement lourde pour certaines équipes : histoire-géographie, langues vivantes, mathématiques.
- Les périodes fixées sont très longues. Il pourrait y avoir plus d'un mois d'écart entre les mêmes épreuves pour certaines classes et établissements.

Les équipes pédagogiques devront choisir plusieurs sujets dans une banque nationale, sujets qui sont ensuite soumis au chef d'établissement qui décide en dernier ressort. Pour l'organisation, 2 possibilités sont laissées aux établissements :

- Soit l'ensemble des classes d'une même voie peut composer sur un même sujet au même moment.
- Soit les classes composent sur des sujets différents sur différents créneaux de convocation.

En théorie, les épreuves ne doivent pas entraîner de banalisation de cours pour ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement.

Il est donc évident que les chefs d'établissement auront une préférence pour la deuxième solution car elle pourra aisément s'inscrire dans l'emploi du temps.

- Les équipes pédagogiques choisiront-elles les sujets pour chaque classe, en fonction de leur progression ? Les risques de dérives sont alors nombreux...
- La plupart des sujets issus de la banque nationale ont déjà été diffusés sur les réseaux sociaux. Qu'en est-il alors de l'intérêt de ces épreuves ?
- Les textes ne prévoient pas de banaliser les journées d'épreuves. Les élèves pourraient se retrouver dans certains établissements à composer entre 15h30 et 17h30. Avant ou après les épreuves, quel serait leur emploi du temps ? Devraient-ils suivre les autres cours, sans doute « frais et dispos » ... ?

La convocation des candidats est sous la responsabilité des chefs d'établissement. Elle est nominative et individuelle et doit se faire 8 jours avant l'épreuve. Tout élève absent en cas de « force majeure » devra être à nouveau convoqué pour une épreuve de remplacement.

La charge de travail liée à l'organisation sera évidemment très lourde pour l'administration dans chaque établissement.

- **Le SNES-NC rappelle qu'en aucun cas l'administration ne doit demander aux enseignants ou aux professeurs principaux de s'acquitter de cette tâche.**
- La définition du « cas de force majeure » est problématique. Il n'est nulle part fait mention par exemple d'un certificat médical : l'appréciation sera donc laissée au chef d'établissement. Encore une fois les risques de dérive sont évidents...

Les copies seront anonymées puis scannées via l'application *Santorin* qui gèrera la répartition des lots et l'archivage des copies. Les élèves pourront consulter leurs copies corrigées et annotées.

Des commissions (auxquelles les enseignants ne participeraient pas) seront organisées pour « harmoniser » les résultats entre les classes et les établissements.

- Encore une fois, ces opérations vont demander un temps énorme à l'administration.

Les professeurs n'ont pas à participer aux opérations de dématérialisation.

Par contre le temps de correction risque d'être beaucoup plus long et la charge de travail particulièrement lourde pour certaines équipes (Histoire-Géographie, Langues, Mathématiques)

Pour toutes ces raisons, en Métropole, le SNES a appelé au boycott des premières épreuves d'E3C.

En Nouvelle-Calédonie, le SNES-NC reste opposé sur le fond à l'application en l'état de cette réforme inique.

Mais nous sommes prêts à faire des propositions pour que le déroulement éventuel de ces épreuves se passe de la moins pire des façons pour notre communauté éducative.

Pour maintenir une réelle équité de l'évaluation pour l'ensemble des établissements, il faudrait :

- Des périodes fixées pour la passation des épreuves, qui ne devront pas excéder 2 semaines.
- Une même organisation pour tous les établissements : des demi-journées banalisées pour que les élèves puissent passer ces épreuves sereinement.
- Des décharges de cours pour les correcteurs, à raison d'une demi-journée pour 30 copies.
- La définition précise des cas de « force majeure » pour les élèves absents aux épreuves, commune à tous les établissements.

Le SNES-NC entend être une force de proposition pour atténuer les conséquences négatives de cette réforme.

Nous avons sollicité une entrevue avec la membre du gouvernement et le Vice-recteur sur l'application de la réforme du Bac, et en particulier sur ce sujet de l'organisation des contrôles continus.

Nous soutiendrons toute initiative si les équipes pédagogiques ou les parents d'élèves considèrent que les conditions ne sont pas réunies pour que ces épreuves se déroulent avec toute la rigueur et la sérénité nécessaires.

**Cette réforme est précipitée !
Les élèves et les enseignants calédoniens ne
doivent pas payer les pots cassés des
approximations et des errements
initiés en Métropole !**



www.snes.nc

